et les résolutions de la conférence de Québec proposant une union des différentes provinces de l'Amérique Britannique du Nord, ainsi que la correspondance relative à cette question, seront examinés par nous avec le soin et l'attention que demande une question d'une si haute importance et qui entraîne de si vastes conséquences pour notre postérité."

Voilà, monsieur l'ORATEUR, tout ce que le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse demande à la législature de cette province. Je ne vois pas que cette attitude indique qu'il ait conclu un traité pour lequel il doit vaincre ou mourir, et qu'il croie devoir obliger la législature à sanctionner chaque ligne et chaque mot de ce traité. Si telle était son opinion, la parole lui a certainement été donnée pour déguiser sa pensée. Mais on ne procède pas ainsi à la Nouvelle-Ecosse sculement; tout le monde sait que le gouvernement de l'Ile du Prince-Edouard ne considère point le projet comme un traité; au Nouveau-Brunswick, tout le monde sait aussi que le gouvernement a plus ou moins changó depuis la conférence, qu'une élection générale est prochaine et que beaucoup dépend du résultat de cette élection. le monde sait que la question a été posée tout autrement qu'ici dans chacune des provinces du golfe; que personne ne parle de la conclusion d'un traité, si ce n'est ici. Jo désire, toutefois, appeler l'attention de la chambre sur un cas dans lequel il y a cu certainement traité. Je veux parler des délibérations qui ont amené l'union de l'Angleterre et de l'Ecosse. Sous le règne de la reine Anne, et à la demande des deux législatures alors parfaitement indépendantes l'une de l'autre,—celle de l'Angleterre d'une part, et celle de l'Ecosse de l'autre, Sa Majesté nomma des commissaires pour représenter ces deux états et pour rédiger les articles de ce traité. Ils consacrèrent plusieurs mois à la rédaction de ces articles, et deux fois Sa Majesté vint en personne les aider dans leurs délibérations; leur réunion était autorisée par actes du parlement; ils étaient nommés par Sa Majesté; ils ont délibéré pendant des mois; et la Reine fut deux fois présente à leurs délibérations. Et quand ce traité fut conclu—car on l'appelle un traité-le parlement d'Ecosse ne l'approuva pas on entier et demanda des changements qui furent ratifiés par le parlement anglais, et c'estaprès ces changements, que le traité fut mis en opération. Dans les deux parlements, les bills dounant force de loi à ce traité curent à subir toutes les phases de la

discussion; ils furent rédigés en comité général, et eurent la première, seconde et troisième lectures. La plus stricte formalité fut observée, et cependant il existait un traité antérieurement conclu. Mais voici une affaire montée par trente-trois messieurs qui ont été réunis pendant dix sept jours sans la sanction de la couronne qu'ils n'ont eu qu'ensuite. Le document qu'ils ont tous signé est plein de bévues comme l'a reconnu le scorétaire des colonies et tous ceux qui l'ont lu avec attention. Malgré cela, notre gouvernement regarde ce précieux factum comme un traité inviolable, et veut lui donner une consécration qui ne fut pas réclamée pour le traité entre l'Angleterre et l'Ecosso. (Ecouter!) J'arrive à la fin des observations que je désirais soumettre à la chambre. Mais je dois dire un mot des considérations locales qu'on invoque en faveur de ce projet. On nous dit: "qu'allez-vous faire? Il faut prendre une détermination. Voulce-vous revenir à nos anciens conflits?" Au risque de manquer à l'étiquette parlementaire, je ne puis m'empêcher de dire que ces apostrophes qu'on nous adresse me rappellent un paragraphe que je lisais, l'autre jour, dans un journal des provinces maritimes, où paraît-il on cric hautement, - à la Nouvelle-Ecosse du moins,-qu'il faut prendre une détermination, faire quelque chose et que nous ne pouvons rester dans l'état où nous sommes. Je ne me rappelle pas les expressions du rédacteur, mais voici le sens de son article : "Toutes les fois, dit-il, que j'entends crier bien fort : Il faut agir ! Il faut prendre une détermination! Je soupconne qu'on complote en dessous l'exécution d'un acte détestable. Les affaires sont alors dans un trèsmauvais état, voire même dans un état désespéré. En pareil cas, le remède qu'on propose est toujours désespéré. Je songe alors aux deux écoliers dont l'embarcation avait chaviré et qui ne savaient pas nager. Par bonheur, ils étaient parvenus à monter sur la quille. Le plus grand dit à l'autre: Tom, sais-tu tes prières? Tom s'avoue à luimême qu'il ne se souvient d'aucune prière adaptée à la circonstance et il répond : non, Bill, je ne les sais pas. La réplique de Bill fut sérieuse quoique peu parlementaire, elle contenait même un adverbe que je ne répéterai pas ici: " Pourtant, il faut prendre un parti et cela vite." (Rires!) Sérieusement parlant, où veulent en verir les hon. MM. en criant si fort: "il faut prendre un parti?" Prétendent-ils que notre passé soit si mauvois